



## **Résolution des retraité-e-s syndicom pour la solidarité intergénérationnelle et contre les primes d'assurance maladie liées à l'âge**

Le conseiller national valaisan Philippe Nantermod (PLR) a déposé début janvier au Parlement une intervention demandant que les seniors paient des primes d'assurance maladie plus élevées. Il justifie cette demande par le fait que les personnes âgées ont des coûts de santé plus élevés que les jeunes.

Cette demande est une attaque frontale contre la solidarité entre les générations, qui est une base centrale de la justice sociale et de la cohésion sociale. Les générations jeunes, moyennes et âgées assument des responsabilités les unes envers les autres, ce qui favorise la cohabitation solidaire.

### **Le principe de solidarité, pilier d'un système de santé équitable**

Le principe de solidarité est la pierre angulaire d'un système de santé équitable et ne doit pas être remis en question par des réformes néolibérales qui placent la responsabilité individuelle et les mécanismes de marché au-dessus de la communauté. La santé ne doit pas dépendre de l'âge, de la situation financière ou de la capacité individuelle. Le principe de solidarité garantit l'accès de tous aux soins médicaux, quelle que soit leur situation.

Les jeunes profitent à long terme de la solidarité intergénérationnelle lorsqu'ils ont eux-mêmes besoin d'aide à la retraite. La solidarité n'est donc pas une voie à sens unique, mais un cercle vertueux. De plus, les jeunes générations profitent déjà du principe de solidarité - par exemple par le financement des maternités ou des soins de santé pendant l'enfance et l'adolescence.

Sans la solidarité intergénérationnelle en matière de primes d'assurance maladie, la charge financière des frais de santé serait reportée sur les personnes âgées, qui disposent souvent de moyens financiers moindres. Le risque de pauvreté des personnes âgées augmenterait dramatiquement. L'abandon de la solidarité intergénérationnelle ferait de la santé une marchandise et creuserait encore plus l'écart social entre les riches et les pauvres.

### **Un financement plus équitable plutôt que l'abandon de la solidarité**

Le changement démographique ne doit pas être utilisé pour monter les générations les unes contre les autres. Les personnes âgées ont créé les bases du système de santé actuel en cotisant et en travaillant pendant des décennies.

L'augmentation des coûts du système de santé ne devrait pas être compensée par une rupture de la solidarité, mais par un financement plus équitable : d'une part, l'État devrait participer davantage aux coûts de la santé via les recettes fiscales. D'autre part, les primes d'assurance maladie devraient être fixées en fonction du revenu.

La solidarité entre les générations est une expression indispensable de la responsabilité sociale et de la justice sociale. Elle garantit que le système de santé profite à tous, indépendamment de l'âge, du revenu ou de l'état de santé. La solidarité n'est pas un fardeau, mais un investissement dans la cohésion sociale et un avenir équitable pour toutes les générations.

**Les retraités syndicom rejettent catégoriquement la demande du conseiller national radical Nantermod. Ils demandent au Conseil fédéral et au Parlement de s'en tenir au principe de génération qui a fait ses preuves et qui est socialement juste.**

Berne, le 29 janvier 2025